

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 28 juin 2017

CD20170628_15

id. 3338

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
PROJET DE CONSTRUCTION**

I . CONTEXTE

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (C.D.E.F.) est un établissement social qui participe à l'accomplissement des missions départementales d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), compétence obligatoire de la collectivité, conformément au Code de l'Action Sociale et des Famille (articles L221- L221-2 et L312-1). Ses cinq services concourent à la protection de l'enfance et de la famille, ainsi qu'à la prévention.

L'établissement intervient par l'accueil en urgence ou préparé d'un public large comprenant des enfants et adolescents confiés à l'ASE (6-18 ans), des jeunes majeurs (18-21 ans) et des familles ou femmes enceintes. Il propose aux personnes hébergées, ainsi qu'aux autres usagers accueillis, des accompagnements psychoéducatifs pluridisciplinaires, visant en particulier le soutien à la parentalité et la protection de l'enfant.

En **2016, 448 usagers** ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations proposées par le C.D.E.F. :

- 111 personnes ont bénéficié d'un hébergement avec accompagnement sur le foyer ou en appartement,
- 54 ont pu être accueillis pour une ou plusieurs nuits à l'hôtel,
- et 283 autres usagers (enfants et parents) ont été accompagnés par les services sans hébergement.

Les besoins du département en matière de protection de l'enfance sont en croissance depuis plus de 10 ans. Ainsi, le service Espace Visite ne suffit plus dans sa configuration actuelle à assurer l'ensemble des visites médiatisées ordonnées par le juge des enfants. 13 familles étaient sur liste d'attente au 31 décembre 2016.

Les limites des locaux actuels

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille est aujourd'hui réparti sur 3 sites :

- le foyer, situé 26 avenue Charles de Gaulle, lieu d'hébergement collectif des mineurs, propriété du Département, qui sera conservé ;
- le service Espace Visite, dans une maison louée, impasse Renoir, dans le quartier de Beausoleil ;
- le « siège », le Service d'Hébergement Parents Enfants et le Service d'Accompagnement à la Famille, logés dans un espace loué au sein d'un immeuble d'habitation, rue Henri Marre.

Les deux locations ne satisfont pas les besoins de fonctionnement de l'établissement (exiguïté, manque de lieux d'accueil et de bureaux, déplacements entre les sites, etc.). En outre, elles ne répondent pas aux normes d'accessibilité en vigueur pour les lieux accueillant du public. De plus, les locaux sont très mal insonorisés et ne permettent pas de garantir la confidentialité des échanges, alors qu'il s'agit d'un droit des usagers.

Ce constat a conduit, depuis 2009¹, le Conseil Départemental à rechercher une solution permettant l'installation de l'établissement dans des locaux adaptés.

Les attendus du projet

Le projet proposé a pour ambition d'améliorer la qualité d'accueil des usagers, le fonctionnement de l'institution et les conditions de travail des personnels. Il permettra également de remplir les obligations légales et réglementaires du Département, notamment en matière d'accessibilité ou de confidentialité.

Ainsi, parmi les effets attendus, on peut souligner que l'augmentation de la superficie améliorera la mise en œuvre de l'accompagnement des usagers et facilitera l'organisation du travail (ex. : les psychologues auront chacune un bureau).

Deux aires de stationnement et deux entrées distinctes pour l'Espace Visite permettront d'éviter le croisement entre parents et famille d'accueil de l'enfant quand cela est contre-indiqué (optimisation du temps en limitant le recours aux arrivées décalées). De surcroît, le rassemblement sur un même terrain diminuera la perte de temps de travail en trajets et en recherche de stationnement pour les personnels qui interviennent actuellement sur les deux sites.

Du point de vue réglementaire, le ou les nouveaux bâtiments respecteront les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et leur niveau d'insonorisation permettra de garantir la confidentialité des informations personnelles.

Enfin, la construction permettra de réaliser, tout en étant mieux chauffée, d'importantes économies d'énergie par rapport aux locaux actuels anciens et mal isolés.

¹ Cf. Délibérations de l'Assemblée Départementale du 3 mars 2009 et du 12 mars 2012

II. LE PROJET DE CONSTRUCTION

Les besoins

La superficie totale actuelle des deux locations est de 476 m² à laquelle s'ajoute un sous-sol de 57 m² utilisés pour le stockage, soit 533 m² pour 45 801 euros de loyers annuels.

Le besoin en termes de superficie des espaces d'accueil et de travail éclairés, y compris les sanitaires, est évalué à 520 m². Il convient d'ajouter à cela les mètres carrés nécessaires aux circulations (hall, couloirs), et ceux des locaux de stockage (archives, mobiliers, équipements et linge de maison pour les appartements, petit matériel type siège auto ou poussettes), au moins 60 m².

Ainsi, la superficie totale serait de 600 m².

Le programme technique présenté et son schéma détaillent les besoins.

Il faut noter que le personnel du C.D.E.F. a été pleinement associé à la détermination des besoins, et à l'organisation des espaces, en 2011, puis à nouveau en 2014.

L'affectation de la propriété dit « Touchard » située 4 rue Jeanne d'Arc à Montauban

Le Conseil départemental peut construire le ou les bâtiments sur un terrain rue Jeanne d'Arc, dont il est propriétaire. La parcelle² est située juste à côté de celle de la collectivité et sa partie haute est constructible, soit environ 1 400 m². Le Conseil départemental pour cela procéder à l'affectation de la propriété dite « Touchard » au Centre départemental de l'enfance et de la famille. L'affectation est une procédure qui, tout en conservant au département la propriété d'un bien, autorise le transfert à un tiers de la jouissance de ce bien, avec les droits et les obligations qui s'y attachent.

Le plan de financement prévisionnel

Le coût de l'opération est estimé à 1 335 000 euros HT, soit 1 602 000 € TTC. Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale par la construction d'un bâtiment à très basse consommation, pouvant être éligible dans le cadre du FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional), des fonds régionaux et de l'ADEME.

² Cf. Présentation du site dans et l'extrait du cadastre

En conséquence, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de la construction de 600 m ²	900 000 € HT	Autofinancement	189 272 €
Raccordements réseaux	100 000 € HT	FEDER	50 000 €
Équipements spécifiques	50 000 € HT	Région	50 000 €
Études (compris frais d'architecte)	135 000 € HT	ADEME	50 000 €
Autres aménagements et équipements	150 000 € HT	Emprunt	1 000 000 €
TOTAL HT :	1 335 000 €	Total intermédiaire :	1 339 272 €
TVA (20%) :		FCTVA (16,404 %) :	262 728 €
TOTAL TTC :	1 602 000 €	TOTAL :	1 602 000 €

L'estimatif du maître d'œuvre permettra ensuite d'affiner ce plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur l'ensemble du projet de construction du Centre départemental de l'enfance et de la famille et d'approuver son plan de financement prévisionnel.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le projet de construction du Centre départemental de l'enfance et de la famille ci-dessus présenté ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel susvisé ;

- Autorise Monsieur le Président :
 - à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 - à procéder à l'affectation de la propriété dite « Touchard » située rue Jeanne d'Arc à Montauban, au profit du budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille ;
 - à mener l'appel à concurrence pour le choix d'un maître d'œuvre ;
 - à initier les études et travaux correspondants au projet de construction ;
 - à solliciter les partenaires financiers potentiels de ce projet ;
 - à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC